

LE SNETAP REPOND

1- Faut-il mesurer la qualité de l'enseignement agricole autrement que par les seuls taux de réussite aux examens et taux d'insertion professionnelle ?

Depuis la mise en place du CCF dans l'Enseignement Agricole (EA), le Snetap a sans cesse revendiqué une véritable évaluation de ce dispositif de délivrance des diplômes. Nous émettons effectivement des doutes quant à la sincérité de certaines évaluations et à la couverture pour l'ensemble des élèves d'une filière de l'EA, de l'intégralité des programmes prévus par les référentiels de formation.

La réponse à la question est évidemment oui, d'autant que la loi relative au développement des territoires ruraux confère la mission d'insertion scolaire à l'ensemble du dispositif d'EA, aussi le **taux de promotion scolaire** permis à tous les élèves entrant dans une formation – passage des élèves de 3^{ème} en BEPA, de BEPA en Bac Pro, de Bac Pro en BTSA (...) – nous paraît opportun. Elle suppose aussi un véritable suivi des cohortes à mettre en évidence par un nouvel indicateur, le **taux de réussite scolaire**, identifiant les sorties du dispositif et les motifs de celles-ci après enquêtes auprès des établissements.

Outre le taux d'insertion scolaire qui permet de mesurer la poursuite d'études d'un niveau à un autre, il conviendrait aussi de réviser la méthode utilisée pour mesurer le taux de réussite aux examens, non pas sur le ratio présents/admis à l'examen mais sur le ratio entrants dans un cycle / admis à l'examen. Enfin, il serait temps pour l'Enseignement Agricole de se doter d'un outil statistique précis de quantification et d'analyse des sorties sans qualification et sans diplôme.

2- L'évolution des effectifs de ces deux dernières années conduit-elle à modifier les équilibres de l'offre de formation tels qu'ils sont proposés dans le 4^{ème} SPNF ?

Les indicateurs relatifs aux équilibres entre les filières professionnelles de formation, mériteraient d'être mis en cohérence avec les orientations politiques dédiées aux secteurs professionnels correspondants, l'EA ne peut masquer les conséquences désastreuses des politiques agricoles conduites et leurs répercussions sur l'installation des jeunes ainsi que l'inflation du foncier agricole. Les indicateurs ont cependant le mérite d'imposer des bilans d'étape utiles à la perception du système.

3- Les perspectives d'emploi dans le secteur des services nécessitent-elles la modification des équilibres actuels du schéma ?

L'enseignement agricole, par sa répartition géographique et sa présence auprès du monde rural, est de nature à répondre aux évolutions de ses attentes et notamment aux besoins exprimés en matière de services et de services à la personne. Le développement de ces derniers dans le service public serait de nature à accompagner l'agriculture dans sa mutation "*multifonctionnelle*."

4- Quelles propositions dans le SPNF pour conserver une offre de formation suffisante dans le secteur de la production ?

Les filières Production et plus particulièrement de la production agricole sont une identité forte du dispositif d'EA. Le 4^{ème} schéma prévoyait pour ces filières, un seuil plancher de 38%. Or, dès la première année de mise en œuvre du 4^{ème} SPNF, les effectifs se sont déjà retrouvés au seuil plancher. On peut imaginer sans connaître très précisément les éléments de la présente rentrée, que les effectifs sont désormais sous ce plancher. Pourtant, ce taux, qui a donné lieu à débat lors de l'élaboration du 4^{ème} SPNF, correspondait pour l'ensemble des acteurs et les organisations professionnelles en particulier, un chiffre en-dessous duquel il n'était pas admis de descendre afin d'assurer des installations en agriculture, suffisantes pour faire face au renouvellement "*générationnel*" de cette

profession. Cela justifierait pleinement de donner une suite favorable à nos demandes réitérées de **moratoire des gels et fermetures de classes et sections.**

5- Les nouveaux équilibres des secteurs d'activité couverts par l'enseignement agricole nécessitent-ils la modification de la composition des instances aux différents niveaux : CNEA, CREA...?

Au Snetap, nous ne souhaitons pas revoir la composition du CNEA et des CREA, par contre, nous nous interrogeons sur l'absence très régulière des élus représentants des collectivités territoriales. Par ailleurs, le nécessaire glissement de l'EA vers le développement du secteur des services, justifierait que la DGER et le DRAF, autorité académique, demandent plus régulièrement les avis du CSE et des CAEN : il n'est pas souhaitable que les deux composantes du système éducatif que sont l'éducation nationale et l'enseignement agricole puissent continuer à s'ignorer et se faire concurrence sur des champs de formation partagée notamment dans les secteurs des services (commerce et services à la personne). C'est d'autant plus déplorable que désormais, elles appartiennent à une même mission interministérielle.

6- Les BTSA figurent toujours dans le SPMF. Leur rattachement à l'enseignement supérieur nécessite-t-il d'inscrire de nouvelles orientations dans le schéma ?

Le rattachement des BTSA à l'enseignement supérieur est dans la nature des textes, cependant les BTS et les BTSA sont majoritairement présents dans les lycées. Les BTSA, avec les classes préparatoires, sont des liens privilégiés entre l'enseignement technique et le supérieur. De ce fait, le pilotage et le cadrage définis tous deux par le SPMF sont pleinement justifiés. Cependant, le module (expérimental) préparatoire aux concours réservés à des BTSA IAA, développé en totale autonomie par l'établissement de l'ENITIAA de Nantes, est l'exemple même de ce que nous ne souhaitons pas voir se reproduire dans l'EA. L'absence de concertation qui a prévalu à cette expérimentation, sans aucune évaluation de l'impact sur l'enseignement technique, rappelle la nécessité du pilotage national et de cadre nécessaire à l'exercice de celui-ci.

7- Les modalités de passage des élèves de l'enseignement technique à l'enseignement supérieur doivent-elles être revues? Si oui, précisez ?

L'insertion scolaire, mission confiée à l'enseignement technique agricole, ne peut se satisfaire de mots, les élèves du technique doivent pouvoir trouver un prolongement dans l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire. Pourtant, ils se trouvent confrontés à un barrage, lié notamment à une quasi autonomie de l'enseignement supérieur en matière de recrutement qui de ce fait, semble préférer un recrutement élitiste auprès des élèves des filières scientifiques que seule l'Education Nationale peut satisfaire.

La révision du 4ème SPMF doit encourager :

1/ la poursuite d'études dans le supérieur comme nous y invite la loi d'orientation pour l'Ecole ; il faut faciliter l'accès et la réussite des bacheliers professionnels dans les BTSA, en créant par exemple des modules d'adaptation permettant à ces élèves de combler leurs lacunes dans les disciplines générales.

2/ l'accès des bacheliers S et des bacheliers technologiques aux classes post-BTS et aux classes TB existantes

Sur ce point, il suffit à la DGER de s'inspirer des travaux du groupe de travail sur les BTSA qui avait été conduit par André Le Goff.

Une mixité de voies de formation (filière ingénieur ou vétérinaire et filières professionnelles supérieures) est à développer dans les établissements supérieurs agronomiques et vétérinaires en lien avec l'université. Elle serait de nature à favoriser la poursuite d'études des élèves relevant de l'enseignement technique agricole. L'augmentation du recrutement de l'enseignement supérieur et agronomique à partir de l'enseignement technique agricole nécessite de bien définir les pré-requis nécessaires pour chaque type de formation de l'enseignement supérieur agronomique (notamment pour les classes préparatoires post-BTS). Pour montrer l'intérêt de ce recrutement, il faudrait faire un bilan par filière de formation de l'enseignement supérieur agronomique pour savoir si la réussite d'études de cette voie de recrutement est la même que pour les autres et étudier leur insertion professionnelle (plus d'installations en milieu rural ?). La limitation des effectifs (à 24 élèves) dans les classes préparatoires post-BTS ne permettra pas d'atteindre cet objectif.

8- La liaison entre les établissements d'enseignement technique et les établissements d'enseignement

supérieur doit-elle faire l'objet d'une orientation dans le 4^e SPNF (pôles de compétences)? Si oui, quelle(s) orientation(s) ?

Une des premières réponses c'est la formation initiale et continue des enseignants. Rien par exemple n'est prévu dans la formation initiale des enseignants de l'EA pour établir un lien entre enseignement technique et enseignement supérieur. La formation continue est également une priorité pour que les enseignants du technique puissent mettre à jour leurs connaissances disciplinaires et didactiques. A défaut d'un changement radical dans ce domaine, l'enseignement technique s'appauvrira de façon dramatique et perdra toute chance de conserver une quelconque attractivité. On pourrait imaginer aussi que des échanges réguliers puissent avoir lieu entre enseignants-chercheurs et enseignants du technique. Par ailleurs, l'intégration des EPN dans des établissements supérieurs devrait être un des éléments de ce rapprochement entre supérieur et technique. Or, on ne voit pas grand chose se dessiner pour l'instant. Le lien pourrait se faire par le portage des licences professionnelles au niveau des universités (toujours seules habilitées à délivrer le grade de licence) avec l'aide des pôles de l'Enseignement Supérieur Agricole.

9- Quelles priorités pour la rénovation des référentiels, en termes de niveaux, secteurs, méthodes ?

Les organisations représentatives des personnels de l'EAP ont toujours souhaité obtenir un délai supplémentaire entre la rénovation d'un diplôme et sa mise en œuvre. Ce pas de temps supplémentaire serait de nature à assurer un accompagnement à l'appropriation par les enseignants de la nouvelle formation (formation continue, publication et édition de manuels ou d'outils pédagogiques) avant sa mise en œuvre. Il donnerait aussi un temps de concertation entre les membres des équipes pédagogiques, nécessaire à la production du ruban pédagogique, condition requise pour leur validation par les instances de l'établissement. Le nouveau bac technologique STAV mis en œuvre à cette rentrée, soulève encore beaucoup d'interrogations et d'incertitudes chez les collègues alors qu'ils doivent assurer cette formation devant les élèves qui leur sont confiés. Ce n'est vraiment pas sérieux...

Outre la question du temps nécessaire à la rénovation et à la mise en œuvre d'un référentiel (délai de 14 mois à l'Education Nationale) :

1) il est impératif qu'une évaluation rigoureuse des diplômes existants soit conduite avant leur rénovation, et cette évaluation doit s'appuyer sur les observations des équipes pédagogiques qui sont quand même les mieux placées pour les mettre en œuvre ;

2) il est indispensable de raisonner en termes de cohérence globale entre les différents niveaux (V, IV, III), ce qu'on ne fait pas assez dans l'EA ;

3) Nous avons dit longtemps que certains diplômes devaient être rénovés prioritairement, parce qu'ils ne sont plus attractifs pour les élèves. C'est le cas du BTSA IAA par exemple.

4) Le rôle de la sous-commission « Etudes Générales » de la CPC doit être renforcé pour toutes les questions transversales intéressant les diplômes technologiques et professionnels. Elle doit aussi pouvoir être associée aux diplômes relevant de la formation générale (ex : 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde} GT).

10- Des thématiques nouvelles sont-elle à introduire dans les référentiels ? Si oui, lesquelles ?

Les référentiels professionnels et de formation doivent subir une profonde mutation intégrant davantage la vision citoyenne des métiers auxquels prépare l'EA. Ainsi, la société demande aux métiers de répondre davantage à ses attentes tant quant aux produits finis dans les filières alimentaires, pharmaceutiques, textiles, combustibles... que de satisfaire à des exigences environnementales, de paysage et de réponses à la création d'emplois. Cela supposerait alors de bâtir le référentiel professionnel et de formation non pas autour d'une certaine conception de la production définie par les seuls professionnels du secteur mais davantage à partir d'une conception plus consensuelle des métiers définis entre les professionnels et les citoyens. Ainsi, l'intensification des modèles de production toujours possible relèverait non plus du cœur du référentiel mais davantage d'une approche optionnelle ou complémentaire. Le cours supérieur sur l'alimentation mis en place au MAP relève d'ailleurs de cette démarche.

Cet exemple relatif aux métiers de l'agriculture est généralisable à l'ensemble des familles de métiers. de l'EA

Il nous semble aussi que les dimensions européennes et internationales sont insuffisamment prises en compte. La notion de souveraineté alimentaire mais aussi les équilibres Nord - Sud sont souvent ignorés ou insuffisamment développés.

La question de la lutte contre toutes les formes de discrimination devrait aussi être inscrite dans tous les référentiels du secondaire (au minimum en CAPA, BEPA, 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{nde} GT) et ne pas être laissée à la seule discrétion des établissements.

Toujours sur cette question, l'Enseignement Agricole ne pourra pas ignorer encore longtemps que l'apprentissage de deux langues étrangères est une absolue nécessité contemporaine pour s'insérer socialement et professionnellement.

11- Le développement de l'apprentissage doit-il figurer dans le SPNF ? Si oui, quelles orientations ?

L'Etat a transféré cette compétence par les lois de décentralisation (loi de 1982 et loi quinquennale de 1993, loi de décentralisation de 2004) aux régions. Au plus peut-il, par des contrats de plan négociés et contractualisés au cas par cas avec les conseils régionaux, infléchir cette orientation dans son application décentralisée. En revanche, il a l'obligation confiée par la Constitution d'organiser le service public de formation initiale scolaire y compris la formation initiale scolaire professionnelle. Pour cette dernière, la loi prévoit d'ailleurs, qu'en cas de désaccord sur ce champ partagé avec les conseils régionaux, il revient à l'Etat de prendre ses responsabilités et de répondre aux attentes sociales de formation. C'est sur ses bases que nous avons contesté l'intolérable amalgame du regroupement dans un même indicateur des effectifs de l'apprentissage et de ceux de la Formation Initiale Scolaire (FIS). D'autre part, si la LOLF impose un contrôle de gestion, celui-ci ne vise pas tant l'impact de l'ensemble des politiques publiques (Etat et territoires) mais davantage la gestion de l'Etat, confiée aux responsables de programme et de BOP.

Non, l'apprentissage ne peut pas être considéré comme l'unique solution à la difficulté scolaire. D'ailleurs, on sait que les taux d'abandon en apprentissage (notamment au niveau V) sont importants. On sait aussi que dans un certain nombre de secteurs, les élèves ne trouvent pas de maître de stage ou d'apprentissage. L'apprentissage doit rester une alternative de formation pour des élèves motivés par cette voie de formation.

12- Le schéma doit-il inciter à la complémentarité effective des dispositifs de formation au sein de l'EPL ?

L'apprentissage relevant des missions confiées aux EPLEFPA, peut à ce titre faire l'objet d'un suivi par l'Etat tout en se rappelant que celui-ci ne peut récupérer par là, une compétence politique que la loi a désormais confiée à l'entière responsabilité des régions.

Si oui, quelles orientations ?

A la condition que cette « complémentarité » ne se fasse pas au détriment de la formation professionnelle sous statut scolaire.

13- Pour les secteurs prioritaires, le SPNF doit-il inciter les dispositifs mixant des publics scolaires et apprentis ? Si oui, quel serait l'accompagnement pédagogique à mettre en place ?

Non, les rythmes de formation, les objectifs de formation, les finalités sont trop différents pour que des publics aussi différents que sont ceux de la FIS à temps plein et ceux de la Formation Initiale par apprentissage puissent se retrouver dans un même groupe de face à face de façon durable. Si des compléments de service peuvent s'établir sur la base du volontariat entre les personnels de centres différents d'un même site de l'EPLEFPA, la mixité doit s'en tenir à ce seul aspect.

14- Le schéma doit-il inciter les établissements d'enseignement à participer aux pôles d'excellence ruraux ? Si oui selon quelles orientations ?

La difficulté pour les EPLEFPA est de trouver un équilibre entre la participation des élèves et de l'établissement à la vie des territoires sans que ces projets qui les lient soient de nature à entraver la mission première : l'action éducatrice d'enseignement et la formation professionnelle. Enfin, la diversité des élèves accueillis -origines, objectifs et cursus diversifiés-, l'avenir aux contours indéterminés, ne nous autorisent pas à focaliser l'énergie sur un pôle qui ne correspondrait pas aux attentes et besoins de formation. Une dérive importante, consistant à travailler avec les élèves dans le cadre du pôle d'excellence, existe, notamment pour bénéficier de financements complémentaires sans trop se soucier de l'intérêt réel que les élèves en tirent dans leur formation. En revanche, si un intérêt pédagogique réel peut ressortir de cette implication, pourquoi pas ?

15- Le SPNF doit-il comporter un chapitre sur le pilotage ? Si oui, quelle serait la nature des

orientations à y faire figurer ?

La déconcentration qui a été imposée malgré l'avis négatif du CNEA aurait nécessité, préalablement à sa mise en œuvre, un véritable cadre réglementaire au sujet de son fonctionnement et de son pilotage. Or, l'analyse faite à l'issue de l'examen des structures 2006, première année de sa mise en œuvre, par la plupart des partenaires – exception faite du représentant des MFREO et des représentants des DRAF et SRFD, non désintéressés pour ces derniers – ont mis en évidence de nombreux dysfonctionnements. La révision du 4^{ème} SNPF donne à la DGER cette possibilité de répondre à l'ensemble des partenaires par un cadrage et un pilotage aux objectifs beaucoup plus clairs avec si possible des perspectives s'inscrivant au-delà des seuls exercices budgétaires. En effet, les élèves de l'EA sont engagés dans un cursus de formation tout au long de la vie dont les fondations scolaires doivent permettre une insertion et des formations ultérieures tout au long de la vie.

16- Faut-il décliner certains indicateurs au niveau régional ? Si oui, lesquels ?

Le SNETAP exige :

- l'établissement d'un premier indicateur évaluant le taux de satisfaction de l'offre de formation proposé par le service public d'enseignement agricole au regard de la demande sociale de formation, Cet indicateur se justifie par l'obligation constitutionnelle faite à l'Etat de satisfaction de la demande de formation ;
- un second indicateur évaluant un objectif de croissance du service public de formation initiale scolaire dans les voies générale, technologique et professionnelle et l'ensemble des champs professionnels de l'EA où l'enseignement public est minoritaire. Ce deuxième indicateur est justifié par les mêmes raisons.

17- Quelles incitations et quel accompagnement proposer pour mettre en oeuvre une politique de structuration des établissements ?

La mise en conformité des établissements avec la LOA impose à la puissance publique de doter les EPLEFPA d'au moins deux centres constitutifs pour les 11 établissements qui ne répondent pas aux objectifs assignés par la loi. Dans ce cadre, le 4^{ème} SNPF doit recommander aux 11 établissements de faire des propositions dans le cadre du projet d'établissement, il appartiendra ensuite à l'Etat de contractualiser les suites à donner avec la collectivité territoriale de rattachement.

18- La formation continue des personnels de l'enseignement technique agricole public doit-elle faire l'objet d'orientations dans le cadre du 4^{ème} SPNF ? Si oui, quelles orientations ?

Les derniers accords triennaux envisageaient de consacrer 3,8 % de la masse salariale à la formation **continue** des personnels, ce qui n'a jamais été respecté pour les personnels de l'enseignement public, les crédits consacrés à leur formation ayant en outre été amputés de 68,5% entre 2001 et 2005, en passant de 3,9 millions d'euros à 1,2 millions. La période 2007-2009 qui nous sépare de l'expiration du 4^{ème} SNPF, semble être un bon pas de temps pour se fixer l'objectif de rétablir une égalité de traitement au sein du MAP au bénéfice des personnels de l'enseignement public et tenter ainsi d'approcher l'objectif des 3,8% de la masse salariale.

En revanche, le 4^{ème} SPNF n'est pas le document approprié pour y faire figurer des orientations qui concernent les seuls personnels de l'enseignement public et qui ne relèvent pas des débats du CNEA. Ces orientations figurent d'ailleurs dans une note de service annuelle, commune à l'ensemble des personnels du MAP depuis les deux dernières années et débattue dans les instances de concertation propres aux agents de l'Etat : CTPM, CTPM-Formco.

Le SNPF sur cette question doit au minimum s'engager à ce que ce droit des personnels soit réellement mis en œuvre. Le ratio nombre de jours par agent par an est inférieur à 1 pour l'EAP (0,7). C'est à notre connaissance le ratio le plus bas de toute la fonction publique d'Etat. Il est urgent de repenser complètement la formation continue des personnels dans l'Enseignement agricole public.

19- Le schéma doit-il comporter des orientations sur la politique de communication institutionnelle, d'information et d'orientation de l'enseignement agricole ?

20- L'équilibre public/privé doit-il faire l'objet d'indicateurs dans le schéma ? Si oui, lesquels ?

Si le Snetap a toujours réfuté pour des motifs constitutionnels l'indicateur visant au maintien des équilibres entre le service public et les établissements privés, il interroge l'administration sur la validité, l'intérêt et les suites données aux indicateurs fixés par arrêté du Ministre. En effet, l'arrêté du Ministre relatif au 4ème SNPF sitôt publié a été transgressé dans les faits, les conséquences liées à la signature des protocoles avec les fédérations du privé, d'une part et les décisions de la représentation nationale en faveur de l'enseignement privé, d'autre part, ne se sont pas fait attendre. L'équilibre étant rompu qu'entend faire la DGER ?

21- Quelles orientations proposer dans le schéma pour le rôle des exploitations agricoles des établissements ?

Certaines exploitations ayant privilégié une gestion "en bon père de famille" de rentabilité, tendent à s'écarter de plus en plus de leur vocation à caractère pédagogique. Un indicateur pourrait très judicieusement privilégier ce critère et être pris en considération dans le classement de celles-ci .Le financement par l'Etat d'un fonctionnaire doit donner un prolongement à cette vocation.

Les exploitations doivent par ailleurs devenir des références en matière d'agriculture et de développement durables,

- pour mieux prendre en compte les effets des pratiques agricoles sur l'environnement et favoriser les critères de qualité plutôt que ceux de rentabilité,

- pour constituer sur cette base un outil d'apprentissage innovant pour les élèves, apprentis et stagiaires,

- pour produire des références techniques et économiques diffusables dans le cadre du développement agricole.

Les exploitations constituent un outil de découverte, d'observation, d'initiation ou d'apprentissage de pratiques – selon les filières de formation concernées – et doivent éveiller les élèves, apprentis et stagiaires à la notion de prévention des risques.

Ces objectifs ne pourront être atteints que si les exploitations retrouvent une véritable vocation pédagogique et si les horaires consacrés aux travaux dirigés sont revalorisés dans les référentiels de formation.

22- Un renforcement de la coopération avec l'éducation nationale vous paraît-il souhaitable ? Si oui dans quel(s) domaine(s) : organisation territoriale des établissements, carte des formations, gestion des moyens ?

- **Gestion des personnels :**

Concours et recrutements communs et formations des personnels de direction (proviseurs, proviseurs adjoints directeurs de centre), administratifs, de santé et de laboratoire (A, B, C), personnels de la vie scolaire (CPE, TEPETA, AE), enseignants des disciplines générales et scientifiques. ainsi que la gestion des remplacements de ces personnels.

- **Carte scolaire :**

Les programmes 143 et 142 appartiennent à des missions interministérielles communes, l'Etat qui se doit de gérer correctement le budget qui lui est confié, a le devoir de les répartir au mieux sur le territoire national. Le MEN et le MAP, dont les gestions sont déconcentrées, ne peuvent continuer de s'ignorer mais doivent au contraire jouer la complémentarité, en clarifiant de façon concertée leurs champs d'intervention respectifs notamment dans le secteurs des services en proposant des parcours complémentaires de formation. Dans ce cadre une proximité de travail des autorités académiques est indispensable et la consultation des CAEN notamment sur les évolutions de la carte scolaire indispensable.

23- Existe-t-il des thèmes de coopération avec les conseils régionaux qui pourraient être inscrits dans le schéma ?

Le schéma régional, le PRDFP, le PPI d'une part, le PREA et sa déclinaison, le PREAP, doivent être élaborés après une large concertation entre les représentants de l'EA et le conseil régional en associant pour chacun de ces projets assez largement les représentants des personnels, notamment.

La dénonciation des accords "culture, agriculture et conseils régionaux" par les DRAF, faute d'avoir pu donner suite à l'engagement financier de la DGER, est déplorable. Le 4e SNPF doit réactiver ce dispositif dont l'intérêt dans l'accès à la culture de nos élèves n'est plus à démontrer.